



N°2025-101/MDAC/SG/DCRHM

Ouagadougou, le 03 JUIN 2025

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET
DES ANCIENS COMBATTANTS**

COMMUNIQUE

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture au titre de l'année 2025, d'un concours direct pour le recrutement de cinq cents (500) Elèves Sapeurs-Pompiers dont quatre cent quatre-vingt-dix (490) garçons et dix (10) filles pour les besoins des Forces Armées Nationales.

Une priorité sera accordée aux Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), candidats au présent concours.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Peuvent prendre part audit concours, les candidats des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ être de nationalité Burkinabè ;
- ✓ être âgé de vingt (20) au moins et de vingt-trois (23) ans au plus au 31 décembre 2025 (c'est à dire être né (e) entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2006) ;
- ✓ être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ;
- ✓ être célibataire sans enfant à charge ;
- ✓ être de bonne moralité et physiquement apte à suivre la formation ;
- ✓ être titulaire d'un contrat VDP à part pour les VDP.

NB : les élèves fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelle ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne sont pas autorisés à concourir.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- 1- une (01) demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
- 2- un (01) certificat de nationalité Burkinabè (les photocopies légalisées ne seront pas acceptées) ;
- 3- un (01) bulletin de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- 4- un (01) extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu et établi avant 2023 (les photocopies légalisées ne seront pas acceptées) ;
- 5- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- 6- une (01) photocopie légalisée du diplôme exigé (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- 7- un (01) certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire ;
- 8- un (01) certificat de non grossesse délivré par un médecin militaire, pour les candidats de sexe féminin ;
- 9- une (01) copie du contrat VDP pour les candidats VDP.

III. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè et de l'original du diplôme exigé (BEPC) aux périodes, jours, heures, et lieux ci-après :

- Période : Lundi 16 juin au lundi 30 juin 2025 .

- Jours de réception : du lundi au vendredi .

- Heures de réception : de 8h 00 mn à 16 h 00 mn .

- Lieux : Casernes des Sapeurs-Pompiers à Ouagadougou, Bobo-Dioulassa, Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Houndou, Kaya, Koudougou, Fada N'gourma, Gagnoa et Dédougou.

Tout dossier non conforme ou incomplet sera purement et simplement rejeté.

IV. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou selon les étapes suivantes :

➤ Premièrement :

Du mardi 22 juillet au mercredi 1^{er} août 2025 : Test physique de présélection basé sur les épreuves sportives suivantes :

Pour les garçons :

- 1000 m ;
- 100 m ;
- Grimper (05 m sans l'aide des jambes).

Pour les filles :

- 800 m ;
- 80 m ;
- Grimper (05 m avec l'aide des jambes).

- ✓ Toute note inférieure à 07/20 dans l'une ou l'autre des épreuves sportives est éliminatoire.
- ✓ La participation à toutes les épreuves est obligatoire.
- ✓ Toute moyenne générale inférieure à 10/20 est éliminatoire.

➤ Deuxièmement :

Le Dimanche 17 août 2025 : Epreuves écrites d'admissibilité portant sur :

- le Français (étude de texte) : 01 h 00 mn ;
- les Mathématiques : 02 h 00 mn ;
- la Culture générale : 01 h 00 mn.

- ✓ La participation à toutes les épreuves est obligatoire.
- ✓ Toute note inférieure à 07/20 dans l'une ou l'autre des matières est éliminatoire.

Les lieux du déroulement du concours seront communiqués ultérieurement.

IV. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou selon les étapes suivantes :

➤ Premièrement :

Du mardi 22 juillet au mercredi 1^{er} août 2025 : Test physique de présélection basé sur les épreuves sportives suivantes :

Pour les garçons :

- 1000 m ;
- 100 m ;
- Grimper (05 m sans l'aide des jambes).

Pour les filles :

- 800 m ;
- 80 m ;
- Grimper (05 m avec l'aide des jambes).

- ✓ Toute note inférieure à 07/20 dans l'une ou l'autre des épreuves sportives est éliminatoire.
- ✓ La participation à toutes les épreuves est obligatoire.
- ✓ Toute moyenne générale inférieure à 10/20 est éliminatoire.

➤ Deuxièmement :

Le Dimanche 17 août 2025 : Epreuves écrites d'admissibilité portant sur :

- le Français (étude de texte) : 01 h 00 mn ;
- les Mathématiques : 02 h 00 mn ;
- la Culture générale : 01 h 00 mn.

- ✓ La participation à toutes les épreuves est obligatoire.
- ✓ Toute note inférieure à 07/20 dans l'une ou l'autre des matières est éliminatoire.

Les lieux du déroulement du concours seront communiqués ultérieurement.